



HAL
open science

Des chômeurs radiés en Belgique, entre normes et expériences vécues

Didier Demazière, Marc Zune

► **To cite this version:**

Didier Demazière, Marc Zune. Des chômeurs radiés en Belgique, entre normes et expériences vécues. Nouvelle Revue du travail, 2019, 14, <10.4000/nrt.5073>. <hal-02543451>

HAL Id: hal-02543451

<https://hal.science/hal-02543451v1>

Submitted on 1 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Des chômeurs radiés en Belgique, entre normes et expériences vécues

Didier Demazière & Marc Zune

Publié dans la Nouvelle Revue du Travail, 2019, numéro 14

La recherche d'emploi est, dès la fin du XIXe siècle, une obligation instituée par les organismes de placement et d'indemnisation de la perte d'emploi (Salais *et al.*, 1986 ; Topalov, 1994). Cette obligation, conçue comme contrepartie de la protection, s'est renforcée au fil du temps, devenant le socle du statut juridique de demandeur d'emploi au milieu du XXe siècle (Willmann, 1998), délimitant les devoirs exigibles et vérifiables en contrepartie de l'indemnisation (Daniel & Tuchsirer, 1999), occupant une place centrale dans les politiques d'activation qui se diffusent en Europe (Clasen & Clegg, 2006), faisant l'objet de contrôles croissants (Dubois, 2007). Ces évolutions pourraient être résumées en une formule synthétique : l'effacement du chômage par la recherche d'emploi.

Dès lors, il est paradoxal d'observer que la recherche d'emploi a été peu étudiée par les sciences sociales et a été ignorée par la sociologie compréhensive décryptant les expériences des chômeurs. Cette tendance est initiée par l'enquête pionnière conduite à la fin des années 1920 dans la petite ville de Marienthal, frappée par un chômage massif (Lazarsfeld & *al.*, 1981). Décryptant les réactions à la perte d'emploi, les auteurs décrivent une communauté « lasse » ou « exténuée », et associent l'expérience du chômage à une apathie antagonique avec la recherche d'emploi. Ils soulignent moult conséquences négatives du chômage : détérioration de l'estime de soi, déstabilisation des familles, fragilisation des sociabilités, paupérisation économique, dérèglement des rythmes de vie, atteintes à la santé, dégradation du statut social, etc. Pendant des décennies les analyses des expériences des chômeurs ont été inscrites dans cette filiation (Demazière, 2006 ; Cole, 2007), comme si la recherche sociologique était façonnée par une « *deprivation theory of unemployment* » (Boland & Griffin, 2015).

C'est surtout à partir de l'action institutionnelle en direction des chômeurs – l'activation – que les expériences de la recherche d'emploi sont analysées. Des enquêtes menées dans des organismes de formation, de coaching, d'aide à la recherche d'emploi ou de développement des compétences, montrent comment des techniques, méthodes et conseils sont dispensés et inculqués en vue de produire des chercheurs d'emploi, actifs et dynamiques (par exemple Dean, 1995 ; Divay, 1999 pour les travaux pionniers, Van Oort, 2015 ; Bolland, 2016 pour les plus récents). Selon ces enquêtes, se diffusent ainsi une conception officielle et normative de la recherche d'emploi, conçue comme un travail sur soi et une discipline personnelle, définie par une activité de prospection soutenue et régulière, adossée à une exigence d'auto-responsabilité et à la croyance selon laquelle les efforts paient. La recherche d'emploi est alors saisie en tant que résultat d'un encadrement des conduites. La démarche n'est pas différente quand est mise en évidence une dégradation de la recherche d'emploi, « *from boost to bust* » (Sharone, 2007, 416), sous l'effet de l'usure du temps et du découragement qui entrave l'alignement sur la conception officielle de la recherche d'emploi.

Dans une autre perspective, les comportements de recherche d'emploi sont aussi décrits à partir des nomenclatures utilisées dans les enquêtes statistiques nationales sur l'emploi. Celles-ci permettent d'inventorier les démarches accomplies (consulter des annonces, envoyer des candidatures, passer des coups de téléphone, visiter des entreprises, solliciter ses connaissances, réviser son curriculum vitae, etc.), de mesurer leur fréquence et leur variété, de calculer

l'intensité de la recherche et d'analyser les déterminants de ses variations (Bachmann & Baumgarten, 2013).

L'approche privilégiée ici se situe à distance de la mesure statistique de la recherche d'emploi dans des catégories codifiées comme de l'observation de l'apprentissage des bonnes façons de faire dans les institutions d'accompagnement des chômeurs. Nous analysons la recherche d'emploi à partir d'un cas de figure singulier et totalement négligé : celui de la sanction administrative pour insuffisance de recherche d'emploi. L'enquête, réalisée en Belgique, est centrée sur des chômeurs qui ont été radiés et définitivement privés de leur allocation pour chômage à l'issue d'une procédure de contrôle de leur recherche d'emploi (voir l'encadré méthodologique). A partir d'entretiens biographiques approfondis nous explorons les expériences de ces chômeurs, en retraçant les manières dont ils pratiquent la recherche d'emploi, et en interrogeant les activités et significations qu'ils y engagent. Cette démarche renseigne les points de vue de ces chômeurs sur la recherche d'emploi, mais sans les déconnecter des normes institutionnelles auxquelles ils ont été confrontés, et en avançant dans la compréhension des tensions entre les deux.

L'enquête auprès des chômeurs sanctionnés par une exclusion définitive

Dans le cadre d'une enquête soutenue par l'Observatoire bruxellois de l'emploi, nous avons réalisé des entretiens biographiques avec 55 chômeurs (plus précisément des anciens chômeurs) qui ont été radiés et ont définitivement perdu le bénéfice d'allocations chômage. Parmi cet échantillon, une bonne moitié (n=31) ont été radiés pour insuffisance ou défaut de recherche d'emploi, et notre analyse porte sur ce sous-ensemble. Les entretiens ont été menés en 2016, entre 8 et 12 mois après la radiation. L'analyse développée ici est centrée sur les activités de recherche d'emploi, conduites en amont de la radiation. Mais les objectifs de la recherche étaient plus larges : comment cette exclusion est vécue, quels sont ses effets sur les situations des chômeurs, quelles sont ses conséquences sur leurs rapports au travail et à l'emploi, etc. ?

Les 31 enquêtés ont des profils variés, en termes de sexe (17 hommes, 14 femmes), d'âge (4 ont moins de 30 ans, 5 entre 30 et 39 ans, 13 entre 40 et 49 ans, 9 ont 50 ans et plus), d'origine ethnique (16 sont d'origine belge, 7 sont des primo-arrivants européens, 8 sont d'origines extra-européennes), de localisation géographique (ils résident dans 11 communes de la région Bruxelles-capitale), de situation familiale (7 vivent seuls, 13 sont en couple avec ou sans enfant, 4 femmes élèvent seules leur enfant, 3 partagent un logement avec des cohabitants, 2 sont hébergés par leur famille, 2 n'ont pas de logement fixe). Ils se situent dans des positions basses ou périphériques sur le marché du travail : la plupart sont enregistrés comme demandeurs d'emploi depuis longtemps (plus de 18 mois, dont plus de 3 ans pour 11), ils ont des niveaux de formation peu élevés (16 n'ont pas fait d'études secondaires, 11 ont interrompu leur scolarité à ce stade, 4 ont fait des études supérieures), ils ont souvent eu des emplois peu qualifiés (les ouvriers d'exécution, employés de commerce ou de services dominant, à l'exception de 3 agents de maîtrise, 4 cadres et 3 artistes), et instables (la durée du dernier emploi ne dépasse guère 10 mois sauf quand le dernier emploi est ancien, au-delà de 5 ans).

L'enquête a été difficile, car par définition cette population n'est plus enregistrée dans une institution. Faute d'avoir accès à un listing nominatif, nous avons multiplié les démarches pour repérer des personnes ayant potentiellement les parcours visés. Nous avons mobilisé plus de 30 organismes (associations caritatives, centres sociaux, syndicats, avocats, foyers d'hébergement, collectifs locaux), nous avons multiplié les appels à témoignage par distribution de flyers (dans les lieux susceptibles d'être fréquentés par des personnes en difficultés) et par l'animation d'un compte dédié à l'enquête sur un réseau social. Pour diversifier l'échantillon, il fallait varier les démarches et les intermédiaires sollicités. Aussi, dès qu'une démarche donnait de bons

résultats, nous l'abandonnions afin de minimiser les risques de distorsion de l'échantillon par sur-représentation d'une catégorie d'usagers. Les entretiens se sont déroulés le plus souvent au domicile des interviewés ou dans des cafés, et leur durée se situe entre 1,5 et 2 heures.

La démarche adoptée permet de redéfinir les écarts et distances entre exigences normatives et conduites effectives, en rompant avec le point de vue institutionnel qui conduit invariablement à les considérer en termes de degré de conformité de la recherche d'emploi. Notre hypothèse est que ces écarts sont révélateurs d'une hétérogénéité des conceptions pratiques de la recherche d'emploi : celles qui sont au fondement de l'action institutionnelle ayant débouché sur la sanction d'une part, celles qui sont au principe des activités et expériences des chômeurs sanctionnés d'autre part. Dans un premier temps nous mettons en évidence les difficultés rencontrées par les chômeurs radiés pour s'aligner sur les normes de recherche d'emploi mobilisées au sein du service public de l'emploi, et montrons que le contrôle réduit la recherche d'emploi à la collecte de preuves tangibles. Dans un second temps nous soulignons l'absence de reconnaissance institutionnelle des propriétés saillantes des expériences de recherche d'emploi des chômeurs enquêtés, qu'il s'agisse des difficultés et épreuves qu'ils traversent dans leur vie quotidienne, ou des démarches informelles et tentatives alternatives qu'ils déploient pour obtenir des activités rétribuées.

1. Les difficultés d'un alignement sur les normes de recherche d'emploi

L'évaluation du comportement des chômeurs a été récemment renforcée en Belgique, provoquant une croissance des radiations. Elle consiste à comptabiliser les démarches accomplies, ce qui tend à réduire la recherche d'emploi à la collecte de preuves et à resserrer le contrôle sur l'examen de ces traces tangibles.

1.1. Durcissement des normes et codification de la recherche d'emploi

L'assurance chômage fédérale belge a connu une série de réformes inspirées du référentiel européen d'activation (Salais, 2004 ; Ehrel, 2012) et visant le contrôle de la disponibilité *active* des chômeurs indemnisés. Ce durcissement, traduit dans une procédure appelée « Dispo », s'inscrit dans un contexte unique en Europe, où les allocations d'assurance chômage sont octroyées à durée illimitée. Le contrôle de la recherche *active* d'emploi est effectué à travers des entretiens individuels périodiques réalisés par des agents de l'Office national de l'emploi (ONEM). Ceux-ci, appelés facilitateurs, décident de sanctions financières s'ils jugent l'effort de recherche d'emploi insuffisant (Oriane, 2007). Ce dispositif a été renforcé en 2014, avec la systématisation de l'évaluation semestrielle de la « disponibilité active » et de la « suffisance des efforts de recherche d'emploi ». Deux types de sanctions sont dès lors combinées : des réductions ou suspensions d'allocation et une contractualisation des obligations de recherche d'emploi. La répétition des insuffisances constatées accroît l'intensité des sanctions. Cette progression est jalonnée par l'envoi de « lettres d'avertissement » informant les chômeurs de prochains contrôles, et par une série d'entretiens, programmés de manière resserrée quand l'évaluation est négative. Trois évaluations négatives successives entraînent une exclusion définitive, sachant que la restauration des droits assuranciers est particulièrement exigeante, puisqu'elle suppose de travailler au moins 18 mois sur une période de 24 mois. Dans la région de Bruxelles-Capitale où nous avons réalisé l'enquête, la part des sanctionnés, tous types de sanction confondus, est de 22% lors du troisième entretien, en 2015 (ONEM, 2016), et le nombre de sanctionnés a été multiplié par trois en cinq ans, pour atteindre 921 en 2015 (Ibid.).

L'observation des pratiques des facilitateurs montre que l'évaluation de la recherche d'emploi

s'appuie sur cinq critères, qui configurent la recherche d'emploi (Beuker, 2019). Le premier fixe le nombre de démarches requis, soit généralement quatre par mois, avec une modulation à la hausse au cours des entretiens. Le deuxième critère concerne l'admissibilité des indices matériels des démarches accomplies, apportés en entretien par le chômeur. L'ONEM prône certaines méthodes officielles de recherche d'emploi et de conservation de preuves, en particulier la collecte d'offres d'emploi, l'envoi de candidatures écrites, la consigne d'accusés de réception d'entreprises sollicitées lors de démarches directes. Ainsi, pour éviter l'évaluation négative, les chômeurs doivent privilégier les démarches préconisées et respecter les exigences de forme en conservant des preuves adéquates. S'ajoutent les critères de régularité et de diversité des démarches. Pour y satisfaire les chômeurs doivent produire des documents clairement datés et attestant qu'ils ne se limitent pas à un seul canal de recherche. Enfin, le cinquième critère est celui de la cohérence des démarches avec les objectifs poursuivis, les situations personnelles ou les attentes formulées : par exemple une prospection dans le secteur de la restauration risque d'être jugée incohérente avec l'impossibilité ou le refus de travailler en horaires décalés, de soirée ou de week-end.

Le travail des facilitateurs a une part interprétative, intrinsèque aux activités des *street level bureaucrats* (Lipsky, 1980) et observée dans d'autres institutions d'accompagnement des chômeurs (Demazière, 2013) ou des pauvres (Dubois, 1999). Dans le cas étudié, l'arrêt royal portant réglementation du chômage (AR du 25 novembre 1991) stipule dans son article 59 que les facilitateurs doivent prendre en compte certaines caractéristiques dans l'évaluation de la recherche d'emploi, dont il leur revient d'apprécier la pertinence au cas par cas : âge du chômeur, niveau de formation, situation sociale et familiale, possibilités et contraintes de déplacement, état de l'emploi au niveau local, etc. Mais la composante interprétative du contrôle est plus large et plus générique : elle concerne notamment la valeur à accorder aux documents produits par les chômeurs pour prouver qu'ils recherchent un emploi. L'entretien est en ce sens une épreuve d'admissibilité, qui exige de se conformer aux exigences institutionnelles : moins rechercher un emploi que démontrer qu'on le fait d'une certaine façon. Les traces tangibles fournies par les chômeurs constituent le support central de l'entretien, de sorte que c'est moins l'effectivité de la recherche d'emploi qui est évaluée que la conformité des preuves, et leur valeur de preuves. Toute évaluation négative resserre d'ailleurs l'évaluation par les preuves, puisqu'elle enclenche la signature d'un contrat précisant les démarches exigées, en nombre, régularité, diversité et cohérence. La politique de contrôle s'appuie sur une prescription de la recherche d'emploi, et c'est une recherche d'emploi codifiée et codifiable qui est retenue.

1.2. La recherche d'emploi comme production de preuves

Les enquêtés ont subi trois évaluations négatives, et leur recherche d'emploi a été jugée insuffisante. Ces chômeurs ont pourtant tenté de répondre aux prescriptions, mais ils ont peiné à y réussir et ne sont pas parvenus à faire valoir les raisons de ces écarts. Au guichet des institutions de contrôle, telle l'ONEM, la recherche d'emploi est étalonnée au regard de prescriptions : les chômeurs doivent démontrer la conformité de leurs comportements à celles-ci. Il leur revient d'adopter une discipline personnelle afin de satisfaire aux exigences de contrôle (Boland, 2016). Il a souvent été souligné que les organismes d'accompagnement des chômeurs fonctionnaient comme des instances de « gouvernementalité » (Foucault, 2008) qui encadrent les conduites des chômeurs, visent à les socialiser et à fabriquer des chercheurs d'emploi conformes aux attentes normatives. L'enquête éclaire d'un jour nouveau le gouvernement des conduites de recherche d'emploi.

Elle montre des apprentissages de la part de chômeurs qui prennent en compte les prescriptions et les intègrent dans leurs conduites de recherche d'emploi. Tant que le contrôle est positif, ces alignements apparaissent comme de robustes indices d'une recherche d'emploi active. A la lumière de la radiation ils sont vécus différemment, et sont racontés comme le résultat de tactiques (De Certeau, 1990), c'est à dire de pratiques de résistance sourde face à un système qui impose ses règles, de pratiques de ruse visant à jouer la conformité. Le jeu avec les règles, voire le détournement de celles-ci, est possible dès lors que la recherche d'emploi est définie comme une collection de preuves tangibles. Les chômeurs doivent produire des traces matérielles de leurs activités de recherche d'emploi, et c'est donc ce qui est écrit et attesté qui dans ce cadre a une valeur.

L'enjeu majeur peut alors devenir la production de preuves, ce qui se traduit par différentes pratiques : se débarrasser des obligations sur un temps très court pour ne pas être pris au dépourvu, envoyer le nombre de candidatures exigées sans même examiner les offres, dresser des listes d'entreprises pour envoyer des CV au rythme des clauses du contrat, etc. La recherche d'emploi devient ainsi routinière, réduite à la collecte de preuves, comme l'explique Ousmane.

« Une fois par semaine j'allais faire mes CV comme ça j'avais tous mes cinq ou six CV par mois, quatre lettres de motivation spontanées, trois dans le journal et une sur Internet et j'étais tranquille. Je mettais ma lettre de motivation dans le dossier, je changeais les adresses, j'imprimais et je mettais tout dans une enveloppe. Comme ils te convoquent quatre semaines avant, j'avais le temps de préparer mon dossier » (Ousmane, 42 ans, en couple avec enfants, sans diplôme).

Cette tactique est celle des faibles et vulnérables, et elle peut se retourner contre ceux qui y recourent. Collecter des preuves peut être vécue comme une recherche d'emploi factice, au point d'être opposée, comme le fait Yasmina, à une recherche d'emploi authentique, qui donne sens à la condition de chômeur. A cette perte de sens s'ajoute une autre source de vulnérabilité, résultant des rencontres avec les facilitateurs de l'ONEM. Avec le temps ceux-ci exercent une pression croissante, haussent le niveau de leurs exigences, et fixent des objectifs plus élevés dans un nouveau contrat. Cela impose alors d'investir plus intensément une pratique dépourvue de significations, mais destinée à sauver la face et à préserver son statut. Les risques de défaillances se renforcent alors, quasi mécaniquement, car faire état de ses difficultés c'est alors rompre avec un ordre de l'interaction construit sur une conformation de façade. C'est ce que raconte Jean-Claude, qui ne parvient pas à faire valoir ses conditions précaires de logement pour expliquer la minceur de son dossier de recherche d'emploi.

« Moi je finissais par répondre à n'importe quoi pour avoir mes nombres. Mais quand une annonce plait, on s'investit vraiment dedans. Quand on fait une lettre de motivation, on y met du sien. Un CV pareil, on trie un peu ce qu'on va mettre en fonction du domaine. Et ça, à l'ONEM ils s'en foutent. Et j'ai trouvé ça injuste. Je pense que les gens malins comprennent très vite en fait que le but c'est pas de trouver du travail, c'est juste de répondre aux exigences de l'ONEM » (Yasmina, 34 ans, en couple avec enfants, études d'assistante sociale).

« C'était devenu compliqué, parce que c'est un cercle qu'ils en demandent plus et plus. Avec ma première évaluation négative j'avais du mal de continuer. J'avais de la peine d'avoir mon dossier et puis tout. C'est comme ça que j'ai... Alors j'ai dit au conseiller que ben avec mes problèmes de logement, c'était pas évident toujours quoi (...) C'est de là que ça a été pire, comme quoi rechercher c'est prioritaire pour tout le monde. Il m'a bousculé, pour me menacer comme quoi je devais rechercher » (Jean-Claude, 52 ans, célibataire, fin d'études secondaires).

Le renforcement du contrôle de la recherche d'emploi autour d'exigences de production de preuves tangibles et écrites pèse sur les comportements des chômeurs. Ceux qui ont été exclus ont tenté de maintenir une recherche d'emploi de façade, destinée à respecter les normes institutionnelles. Pour autant leurs expériences de la recherche d'emploi ne se réduisent pas à ces tentatives, finalement vaines, d'alignement, mais ont une épaisseur propre qu'il faut explorer.

2. Les caractéristiques des expériences de recherche d'emploi

Bien que radiés pour insuffisance de recherche d'emploi, les enquêtés argumentent qu'ils étaient en quête d'un emploi et tentaient de travailler. Ces activités n'ont pas été reconnues, en particulier parce qu'elles passent moins par des « formulations écrites » (Marchal, 2015) que par des connections fluides, des liens informels, ou faibles (Granovetter, 1973). Cela nous amène à les explorer à partir du point de vue de ceux qui les ont conduites. Suivant cette piste, nous soulignons quelques traits de ces expériences, qui permettent de comprendre leur non-conformité aux exigences institutionnelles et révèlent une dualité de la recherche d'emploi.

2.1. Les épreuves de la recherche d'emploi

Évoquant la période où ils étaient encore des chômeurs indemnisés, tous les enquêtés ont exprimé leur volonté de travailler et argumenté leur implication dans la recherche d'emploi. Celle-ci est narrée comme une composante des situations biographiques, et elle est dès lors exposée aux contraintes propres à ces situations. De fait nombre des enquêtés sont confrontés à des conditions de vie difficiles, de diverses façons et dans des dimensions variées : relations conjugales conflictuelles, économies domestiques fragiles, fortes contraintes familiales, état de santé précaire, surendettement incontrôlable, instabilité du logement, dépendance aux entourages, aléas divers de la vie quotidienne. Au regard de ces dimensions les situations sont très variées, et les chômeurs radiés ne forment pas une catégorie homogène.

Toutefois, les difficultés, antérieures à la radiation et aggravées par celle-ci, sont suffisamment significatives pour avoir des incidences sur les activités quotidiennes, au rang desquelles la recherche d'emploi. Qu'il s'agisse d'une précarisation économique provoquant la perte du logement (Michel), d'une accumulation de fortes dettes qu'il faut affronter (Raoul), ou de la maladie grave d'un proche (Samir), des événements surgissent qui déstabilisent l'ordre temporel quotidien et exigent des mobilisations personnelles importantes. La recherche d'emploi est ainsi perturbée par des événements qui par leurs conséquences l'entravent et parfois l'empêchent.

« Après la deuxième évaluation, j'ai été suspendu 4 mois. Mais je n'avais plus rien, plus aucun moyen. La seule chose qui me séparait de la rue c'était ma mère pensionnée. Alors oui je n'ai pas pu fournir les recherches d'emploi demandées. Sans rien je ne savais plus me déplacer, plus d'internet. Je savais tout juste manger » (Michel, 43 ans, célibataire vivant avec sa mère, études professionnelles courtes).

« J'ai eu le chômage après la faillite de mon entreprise comme indépendant. Mais ça ne se résout pas comme ça, il y avait des dettes, des remboursements. Dans les périodes de dèche, on ne pense pas ONEM, ONEM, ONEM » (Raoul, 45 ans, séparé avec enfants, en couple, études secondaires).

« Ma mère est tombée malade et a voulu rentrer au pays. Elle est décédée 4 mois après. Alors j'ai été la voir, c'était pas facile. C'est des moments où il faut être là. Mais l'ONEM il s'en fout. Ils me demandaient : 'pourquoi vous n'avez pas cherché à ce

moment-là ?'. J'avais le nombre de mes recherches, mais pas quand je parlais » (Samir, 50 ans, en couple avec enfant, études secondaires inachevées).

La recherche d'emploi est donc vulnérable à de multiples événements qui déstabilisent les conditions et modes de vie. Cette vulnérabilité est telle que les enquêtés ne peuvent dissocier la recherche d'emploi d'un ensemble plus large d'épreuves qui jalonnent leur existence et qui la désorganisent. Alors que les institutions de contrôle considèrent la recherche d'emploi comme une activité autonome, les chômeurs procèdent à l'inverse puisqu'ils ne peuvent la raconter sans l'insérer dans un ensemble plus vaste d'expériences. En ce sens la recherche d'emploi est une composante de l'épreuve du chômage (Schnapper, 1981). Elle est aussi une épreuve dans un autre sens, apparent à travers les manières dont les chômeurs l'ont pratiquée et ont expérimenté les faibles effets de leurs démarches.

Les enquêtés mettent en balance les efforts qu'ils ont déployés avec les résultats obtenus. Ce type de raisonnement est fréquent, et prend souvent la forme d'une opposition entre un grand volume de candidatures tentées et un nombre très limité de réponses obtenues (Demazière, 2018). C'est à l'aune de cette tension que les chômeurs radiés évaluent les prescriptions dont ils font l'objet : pour eux l'envoi de CV ou la réponse aux annonces d'emploi, est inefficace. Les efforts consentis n'ont guère donné de résultats probants, et ont débouché sur une accumulation d'échecs. Mais plus profondément, cette recherche d'emploi est discréditée, car ils l'estiment inadaptée à leurs propres profils.

Les démarches qui passent par une formalisation de la candidature, dans un CV ou une lettre de motivation, mettent en exergue des carences et lacunes qui deviennent aisément perceptibles dans la sélection : absence de qualification, âge, périodes d'inactivité professionnelle, origine ethnique, etc. Passer par l'écrit infériorise leurs candidatures en révélant les trous des parcours et la faiblesse des qualités pouvant être attestées. Sous des formes différentes cette argumentation est par exemple avancée par Najet qui met symboliquement l'enquêteur au défi de la recruter sur la base de son CV, par Faruk qui constate ne pas avoir d'élément qui pourrait faire la différence, par Louis qui souligne la vacuité de nombre de démarches au vu de leurs résultats.

« C'est de la foutaise ces histoires de CV, les petites annonces et tout le barnum. Personne ne le dit, ils vaut mieux de faire comme si. Franchement, je n'ai pas de métier pas de diplôme, je ne sais même pas quoi mettre sur mon CV, et je parle pas de mon nom encore. Regardez, avec mon CV vous allez me recruter vous, avec tous les autres qui cherchent aussi ? Vous me recrutez ? Carrément pas non ? » (Najet, 51 ans, en couple avec enfants, études secondaires inachevées).

« J'ai eu deux réponses sur, sur 120 et des. Je comprends qu'à un moment, ma femme me dise : 'mais oui, mais cherche quand même un peu'. Mais je dis : 'tu n'as pas encore compris que c'est un jeu, c'est une blague tout ça'. (...) Je continue à postuler, mais je suis parfaitement conscient que sur une offre, il y a 170 personnes. Après, sur les 170 personnes, il faut encore être sélectionné. Moi, je n'ai pas d'argument flash qui fait que je suis quelqu'un qui vaut plus qu'un autre » (Faruk, 44 ans, en couple avec enfant, études secondaires techniques).

« Je n'ai toujours pas compris pourquoi ils te demandent tout ça à l'ONEM. A part pour te casser, sinon ça ne sert à rien. Tu ne trouves pas quelque chose en postulant sur Internet. N'importe quoi. Mes boulots je n'ai pas fait comme ça pour les avoir. Parce que moi j'ai la tactique de ne pas faire ce qui ne marche pas. (...) Si c'est postuler pour postuler, je ne vois pas l'intérêt » (Louis, 44 ans, célibataire, études secondaires professionnelles).

D'un point de vue institutionnel, la recherche d'emploi est le socle du chômage : elle est sensée piloter les activités des chômeurs et cristalliser le sens qu'ils attribuent à leur situation. Les expériences narrées par les chômeurs radiés apparaissent comme l'exact inverse de cette construction normative : la recherche d'emploi est concurrencée par de multiples composantes de l'épreuve du chômage et elle est discréditée par les interprétations produites de son inefficacité. Cela n'implique pas pour autant que les enquêtés s'étaient détournés de la recherche d'emploi dans la période où ils ont été radiés ; ils ont plutôt privilégié une autre recherche d'emploi.

2.2. Une recherche d'emploi alternative

En effet, les récits de recherche d'emploi se déploient dans deux orientations : les démarches destinées à remplir les obligations institutionnelles, et les tentatives pour améliorer sa situation, obtenir une activité professionnelle et sortir, fut-ce momentanément ou partiellement, du chômage. Les intersections entre ces deux activités sont limitées, et la recherche d'emploi est dédoublée. Les enquêtés effectuent tous des démarches qu'ils opposent à la collecte de preuves sur plusieurs points : elles n'empruntent pas les chemins balisés de la prospection des petites annonces, elles ne s'appuient sur des supports formels et écrits de candidature comme les CV, elles ne sollicitent pas les canaux anonymes de circulation des informations sur les potentialités d'emploi. A l'inverse, elles visent à débusquer des offres d'emploi non explicites et latentes, elles valorisent les candidatures par le travail et la pratique, elles passent par des contacts directs parfois au sein de réseaux d'interconnaissance ou de recommandation.

Les chômeurs radiés sont donc engagés dans une autre recherche d'emploi, alternative, qui a un sens pour eux, et qui est ajustée à leurs propres perspectives. Les démarches y sont moins formelles que dans le pendant prescrit et officiel : ce sont des sollicitations directes de potentiels employeurs, souvent de petites entreprises implantées dans des territoires proches et familiers ou inscrites dans des chaînes d'interconnaissance. Ces démarches sont aussi itératives, jouant sur le maintien d'une présence dans ces réseaux plus ou moins étendus et exigeant de la patience, comme s'il s'agissait d'attendre son tour ou d'être présent au bon moment. L'issue de cette recherche d'emploi est souvent informelle également. Loin de déboucher sur un contrat, elle suppose l'acceptation de tâches à l'essai, parfois déclarées et parfois au noir, répondant à des besoins de dépannages ponctuels, à des variations de l'activité, aussi à des moments de test. Car si l'insertion dans des réseaux de connaissances compte, c'est par le travail que la sélection semble se faire, comme l'indiquent Adrian, Bassim ou Emmanuelle.

« C'est comme ça que ça tourne. J'ai fait balayage, jardinier, pour les poubelles aussi, carrelage. Vraiment tout (...) Et il faut chercher. Voilà on a besoin de vous tip top. Alors carrelage. J'ai un bon copain il connaît le métier, on travaille, on gagne un peu. Mais si on n'a pas de travail, merci au revoir. Voilà, c'est comme ça, faut connaître. Ça va de connaissances en connaissances » (Adrian, 29 ans, couple avec enfants, compagne en situation irrégulière, sans diplôme).

« Si on a un piston d'un côté ou quelqu'un, un ami, la famille qui peut vous faire pistonner c'est plus facile pour être engagé un truc comme ça. (...) Le dernier emploi, c'est des amis qui étaient dans le taxi. Et ils m'ont dit : 'Écoute il y a des patrons qu'on connaît qui engagent'. Même dans mon cas avec mon casier judiciaire. Donc je dois prouver que je suis correct et que je fais mon boulot » (Bassim, 44 ans, couple avec enfants, études professionnelles courtes).

« Ben moi je vais me présenter, pour travailler, pas pour chercher. Faire un petit bout, n'importe quoi. Pour montrer que tu es prêt quoi. Et puis tu rentres petit, petit. Il faut

bien travailler, venir à l'heure. Tu travailles faut pas compter, faut taper dedans. (...) Après le patron il t'appelle ou des fois il t'envoie ailleurs aussi » (Emmanuelle, 28 ans, célibataire chez ses parents, études professionnelles courtes).

Travailler c'est la possibilité de montrer ce dont on est capable. Et cela peut ouvrir d'autres opportunités, car en situation peuvent être révélées des qualités non codifiées fort éloignées des informations consignées dans les CV : fiabilité, rapidité, familiarité même indirecte, confiance, dépendance à des réseaux, docilité, etc. Ce mode de valorisation est associé à des positions fragiles et subalternes dans les mondes du travail : des petits boulots souvent temporaires, des séquences ponctuelles, des horaires de travail atypiques, des statuts pas toujours salariaux, des activités informelles, des rémunérations faibles. La recherche d'emploi se développe ainsi sur différents segments d'un marché du travail non qualifié et dégradé, où elle peut permettre d'obtenir des activités temporaires variées : porteur de bagages, préparateur de commandes, serveur, commis de cuisine, déménageur, vendeur de glaces, laveur de vitres, coursier, jardinier, manœuvre, homme à tout faire, préparateur de sandwiches, démarcheur, pour citer quelques-unes des fonctions occupées ponctuellement par les enquêtés pendant leur chômage.

Les propriétés de la recherche d'emploi sont étroitement liées aux caractéristiques de ces mondes du travail, investis en conséquence avec des démarches spécifiques (Marchal & Rieucan, 2010). Elles en découlent directement, puisque les chômeurs ont ajusté leurs pratiques aux résultats qu'ils obtenaient, maintenant d'une part une recherche d'emploi formelle en vue de préserver leur protection statutaire et investissant d'autre part d'autres modes et lieux de prospection afin d'améliorer leur situation. Ces chômeurs accumulent ainsi, au fil de leurs expériences, déboires et tentatives, une expertise sur le marché du travail – sur leur marché du travail – alors même que les contrôleurs, à l'instar de la plupart des conseillers professionnels, sont dépourvus de cette expertise (Oriane & Maroy, 2008 ; Lima, 2014), et ne peuvent en conséquence reconnaître, fut-ce dans le cadre interpersonnel de l'interaction, l'expertise des chômeurs.

Le dédoublement de la recherche d'emploi auquel se livrent les chômeurs enquêtés traduit aussi un processus d'ajustements aux difficultés rencontrées, consistant à modérer ses aspirations et à privilégier des objectifs perçus comme plus réalistes, fut-ce au prix d'une précarité récurrente. Mais la combinaison de deux recherches d'emploi fait émerger des tensions, voire des contradictions. Chacune exigeant une dépense temporelle, l'enjeu d'allocation des temps à l'une et à l'autre émerge nécessairement. Et si des tactiques, décrites précédemment, permettent de contenir le coût de la collecte de preuves de recherche d'emploi la concurrence n'en persiste pas moins. Les tensions s'accroissent encore sur la question de la visibilité ou de la légitimité des deux modes de recherche d'emploi, car il est impossible de justifier auprès des institutions d'une faiblesse ou d'une inconstance de l'un en invoquant l'autre. En effet, la recherche d'emploi informelle ne peut guère être attestée car elle laisse peu de traces tangibles et écrites : elle est faite d'échanges oraux, de contacts directs, de promesses verbales, de poignées de mains. Plus encore, elle est difficilement *accountable* car elle débouche autant sur des petits jobs informels, et clairement illégaux dans certains cas, que sur des emplois officiels. Les enquêtés occultent ainsi ce pan de leurs activités et engagements lors des entretiens à l'ONEM, craignant d'être sanctionnés. Et si Aubin rompt cette prudence, exprimée par Jean-Claude, c'est parce qu'il a compris qu'il allait être radié.

« Je me débrouillais toujours pour les contrôles, je vais vous dire, j'ai quelques copains qui me préparaient le dossier et tout. Après il faut savoir se taire. C'est la règle, en dire le moins possible parce qu'il ne faut pas être naïf quand même. (...) Comme ça j'ai fait un paquet d'années à passer les contrôles et puis de temps en temps des petits boulots

au noir, pas toujours, pas toujours » (Jean-Claude, 52 ans, célibataire, études secondaires).

« Quand je me présente pour un boulot en cuisine, on me demande : ‘tu sais faire une béarnaise ? Tu sais faire ci ou ça, qu’est-ce que tu sais faire ?’ C’est tout. On ne va pas me demander des papiers, de la paperasse, des procédures machin. Dans le secteur pour avoir un contrat, il faut danser sur sa tête. Du travail j’en avais plus que ce qui était affiché dans mon dossier. Je leur ai dit clairement qu’on travaille au noir, pour qu’ils comprennent comment ça va » (Aubin, 44 ans, célibataire, études professionnelles courtes).

Si elle n’est pas légitime au regard des exigences institutionnelles, fixées dans des contrats explicites quand les contrôles sont négatifs, la recherche d’emploi alternative est condamnée à demeurer officieuse car elle est transgressive : elle est faite de démarches informelles qui ne laissent pas de traces écrites et elle est articulée à des activités professionnelles qui débordent du cadre des emplois formels. Le dédoublement de la recherche d’emploi exprime donc une contradiction entre les normes institutionnelles et les expériences vécues, entre les exigences formalisées dans les contrats d’engagement et les activités pratiques demeurant invisibles et illégitimes. Et la radiation pour insuffisance de recherche d’emploi accroît encore la tension entre un statut attribué qui est officiellement dégradé et un statut revendiqué qui est définitivement indicible.

3. Conclusions

Les chômeurs radiés sont, par définition, les cibles d’une action institutionnelle répressive qui sanctionne leur non-conformité au modèle normatif du chômeur actif et capable d’apporter des preuves tangibles de son engagement. Ce modèle est fondé sur l’obligation d’attester de sa recherche d’emploi, et la transgression de la règle est alors saisie par le défaut d’attestation. De manière tacite ce qui n’est pas attesté n’existe pas ou n’a pas de valeur probante. Ce modèle est normatif dans différents registres. Le plus apparent est celui de la quantité de démarches, de l’intensité de la recherche, ce qui est traduit par des comptages sur la base des preuves tangibles et par une intensification des exigences à chaque contrôle négatif. Un autre registre, plus implicite, est celui du périmètre des bonnes pratiques, des démarches prises en compte. Il est piloté par ce qui peut être converti en traces matérielles. Cela configure la recherche d’emploi comme un ensemble de démarches visant à faire circuler des candidatures formalisées dans des CV et des lettres de motivation, en réponse à des offres d’emploi publiées ou par sollicitation d’entreprises. Dans tous les cas, les échanges passent par des actes d’écriture, des supports scripturaux, et les chômeurs doivent être en mesure de décrire à l’écrit leurs qualités, leurs atouts, leur employabilité.

Les chômeurs radiés ont été pris en défaut dans ces deux registres. En effet, ils sont sanctionnés parce que leur recherche d’emploi est jugée insuffisante, et celle-ci est prise en compte à proportion des traces écrites puisque seul l’écrit compte. Aussi l’enquête révèle que la radiation est bien plus que la sanction d’un défaut de recherche d’emploi : elle marque l’invalidation des expériences de chômeurs qui occupent des positions inférieures sur le marché du travail et des rangs reculés dans la file d’attente du chômage. Les propriétés de leurs situations sociales et les difficultés, vulnérabilités ou instabilités qui caractérisent leurs conditions de vie ne sont pas prises en compte dans l’évaluation de leur recherche d’emploi alors qu’elles l’influencent, et fortement par moments. La recherche d’emploi est ainsi considérée, au sein des institutions de contrôle, de manière découplée d’avec les situations et expériences du chômage dans lesquelles elle est pourtant profondément enracinée. De plus c’est aussi l’expérience de la recherche

d'emploi qui est invalidée, puisque la recherche d'emploi informelle et alternative n'est pas considérée et reconnue, et ne peut pas même être mobilisée par les chômeurs pour leur défense, faute de traces tangibles ou de légitimité sociale.

A l'heure où le contrôle des chômeurs et de leur recherche d'emploi remonte dans les agendas politiques et institutionnels, il convient de rappeler à l'aune de notre enquête que cette notion de recherche d'emploi n'a rien de naturel. Au sein des institutions de contrôle elle est codifiée selon des règles qui invalident ou disqualifient les chômeurs qui ont peu de qualités transposables à l'écrit, énumérables dans leurs CV. Aussi toute opération de contrôle, et plus largement de mesure de la recherche d'emploi à des fins de connaissance, devrait tenir compte des limites de la catégorisation actuelle et s'efforcer de mieux prendre en compte les pratiques effectives des chômeurs.

Références

- BACHMANN Roland & Daniel BAUMGARTEN (2013), « How do the unemployed search for a job? Evidence from the EU Labour Force Survey », *IZA Journal of European Labour Studies*, n°2.
- BEUKER Laura (2019), « La gestion différenciée des dilemmes moraux entre pairs chez les conseillers professionnels », dans DEMAZIERE Didier, Joëlle MORRISSETTE & Marc ZUNE (dir.) *La socialisation professionnelle au cœur des situations de travail*, Toulouse, Octares, sous presse.
- BOLAND Tom (2016), « Seeking a role: disciplining jobseekers as actors in the labour market », *Work, employment and society*, n°30(2), 334-351.
- BOLAND Tom & Ray GRIFFIN (eds) (2015), *The Sociology of unemployment*, Manchester, Manchester University Press.
- CLASEN Jochen & Daniel CLEGG (2006), « Beyond activation reforming European unemployment protection systems in post-industrial labour markets », *European Societies*, n°8(4), 527-554.
- COLE Matthew (2007), « Re-thinking unemployment. A challenge for the legacy of Jahoda et al. », *Sociology*, n°41(6), 1133-1149.
- DANIEL Christine & Carole TUCHSZIRER (1999), *L'État face aux chômeurs. L'indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Paris, Flammarion.
- DE CERTEAU Michel (1990), *L'invention du quotidien. Tome 1. Arts de faire*. Paris, Gallimard.
- DEAN Mitchell (1995), « Governing the unemployed self in an active society », *Economy and sociology*, n°24(4), 559-583.
- DEMAZIERE Didier (2018), « Qu'est-ce qu'une recherche 'active' d'emploi ? Expériences de chômeurs ayant obtenu un emploi », *Travail et emploi*, 151, 5-28.
- DEMAZIERE Didier (2013), « Qu'est-ce que le travail d'accompagnement des chômeurs ? », dans *L'adieu au chômage. Non, les politiques n'ont pas tout essayé*, Paris, La Découverte, 137-150.
- DEMAZIERE Didier (2006), *Sociologie des chômeurs*, Paris, La Découverte.
- DIVAY Sophie (1999), *L'aide à la recherche d'emploi. Des conseils pour sauver la face*, Paris, L'Harmattan.
- DUBOIS Vincent (1999), *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.
- DUBOIS Vincent (2007), « État social actif et contrôle des chômeurs : un tournant rigoriste entre tendances européennes et logiques nationales », *Politique européenne*, n°21(1), 73-95.
- ERHEL Christine (2012), « Politiques de l'emploi : la tendance à l'activation donne-t-elle une place accrue à l'accompagnement ? », *Informations sociales*, n°169, 30-38.

- FOUCAULT Michel (1979), *La naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979*, Paris, Le Seuil.
- Granovetter Mark (1973), « The strength of weak ties », *American journal of sociology*, n°78(6), 1360-1380.
- LAZARSELD Paul, Marie JAHODA & Hans ZEISEL (1981), *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, éditions de Minuit (1ère édition, 1933).
- LIMA Léa (2004), « Qui recrute et comment ? L'expertise économique des professionnels de l'insertion des jeunes », *Sociologie du travail*, n°56(2), 161-181.
- LIPSKY Michael (1980), *Street level bureaucracy. Dilemmas of the individual in public services*, Russel Sage Foundation.
- MARCHAL Emmanuelle (2015), *Les embarras des recruteurs. Enquête sur le marché du travail*, Paris, éditions de l'Ehess.
- MARCHAL Emmanuelle & Geneviève, RIEUCAU (2010), *Le recrutement*. Paris, La Découverte.
- ONEM (2016), *L'ONEM en 2015. Volume 2 : indicateurs du marché du travail et évolution des allocations*, Bruxelles, ONEM.
- ORIANNE Jean-François. (2007), « Les politiques d'employabilité en Belgique : traitement clinique des chômeurs et traitement statistique du chômage », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n°38(2), 175-190.
- ORIANNE Jean-François & Christian MAROY (2008), « Esquisse d'une profession consultante : les intermédiaires du marché du travail en Wallonie », *Formation emploi*, n°102, 2-21.
- SALAI Robert (2004), « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) », dans ZIMMERMANN Bénédicte (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action*, Paris, éditions de la MSH.
- SALAI Robert, Nicolas BAVEREZ & Bénédicte REYNAUD (1986), *L'invention du chômage*, Paris, PUF.
- SCHNAPPER Dominique (1994), *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard (1ère édition 1981).
- TOPALOV Christian (1994), *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel.
- VAN OORT M. (2015), « Making the neoliberal precariat: two faces of job searching in Minneapolis », *Ethnography*, n°16(1), 74-94.
- WILLMANN Christophe (1998), *L'identité juridique du chômeur*, Paris, LGDJ.